

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe CGT-FO

Dans le cadre de cette saisine, le Gouvernement a souhaité savoir comment faciliter le déploiement du Plan de relance dans les Outre-mer. Il propose d'explorer trois points essentiels : les délais de paiement, l'ingénierie de gestion des projets et le champ normatif. Ce faisant, le Gouvernement considère qu'en agissant sur ces points, le Plan de relance sera mis en place rapidement pour bénéficier à l'économie ultra-marine. Pour le groupe FO, une telle approche fortement technicienne ne peut pas cerner l'ensemble des enjeux liés au retard de développement de ces territoires. Il ne suffit pas de réduire les délais de paiement, d'améliorer la gestion des projets et d'ouvrir le champ normatif pour que nos concitoyens des Outre-mer voient une amélioration de leurs conditions de vie. Nous remercions donc les rapporteurs de cet avis d'avoir fait le choix d'aller au-delà de ce qui est demandé par le Gouvernement, pour construire une vision de long terme. Celle-ci ne s'enferme pas dans le seul Plan de relance, mais propose que celui-ci soit mobilisé dans une complémentarité avec les autres dispositifs liés aux interventions des collectivités, de l'État ou de l'Europe. Le développement des Outre-mer doit par ailleurs s'inscrire dans l'impératif droit de ces territoires à l'égalité réelle, qui doit être garantie à l'ensemble des citoyens de la République.

Pour le groupe FO, le plus important est donc d'arriver à inscrire les problématiques des Outre-mer dans des enjeux de développement de ces territoires et leur accompagnement pour atteindre le plus rapidement possible le niveau de développement de la Métropole. La concrétisation d'un tel projet passe inévitablement à travers l'intervention des pouvoirs publics et la mise en place d'un vrai plan d'égalité républicaine avec des objectifs tracés, échelonnés et suivis à travers des indicateurs précis. L'accès à l'eau, à la nourriture, à la santé, à l'éducation, aux logements, aux services et équipements publics, etc. doit être assuré en Outremer aux mêmes niveaux qu'en Métropole. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de garantir une réelle égalité entre les citoyens et les Outre-mer ne peuvent pas rester à l'ombre de la République.

Il faut donc agir rapidement et fortement. Nous nous étonnons d'ailleurs que le Gouvernement ne consacre qu'1.5 milliard à ces territoires, en arguant que la répartition est faite sur la base du poids économique de chacun, passant ainsi outre la nécessité de surdoter les Outre-mer pour intégrer leur besoin en rattrapage. Pour le groupe FO, il faut consacrer une part plus importante aux Outre-mer dans le cadre de ce Plan de relance. Par ailleurs, l'intervention des pouvoirs publics ne doit pas se focaliser sur la facilitation de la dépense des budgets retenus mais plutôt s'assurer que cet argent ira aux populations et à la couverture de leurs besoins en développement économique et social. Bien sûr le groupe FO soutient les préconisations qui vont dans le sens d'une réelle concertation élargie à l'ensemble des acteurs concernés par le développement de ces territoires. Il soutient également les exigences en contrôle, en transparence et en suivi des dépenses engagées, que cet avis met en avant.

Il faut toutefois proportionner les financements aux besoins des populations. Si on prend le problème de l'eau, 50 millions € lui seront consacrés, dans ce Plan de relance, et cette somme est loin de correspondre aux besoins de ces territoires. En ces moments de crise de Covid, avec l'importance que présente l'eau pour lutter contre la propagation du virus, il est important de rappeler que beaucoup d'habitants des Outre-mer connaissent de réels problèmes d'accès à cette denrée vitale. À Mayotte, par exemple, un tiers de la population n'a pas accès à l'eau courante, 6% s'approvisionnent dans les puits et les rivières, avec tous les risques que ça représente pour la santé. La vétusté des canalisations et leur manque d'entretien causent d'énormes déperditions sur le réseau. Un rapport de chambre régionale de Mayotte estime entre 700 et 800 millions d'euros la mise en conformité du réseau mahorais avec la directive 91/271/CEE. La France a obtenu une dérogation pour repousser à 2027 le respect de cette directive dans ce département. Les problèmes de l'eau et de l'assainissement ne touchent pas que Mayotte. C'est aussi le cas en Guadeloupe, qui dispose pourtant de quantités suffisantes d'eau mais la vétusté de son réseau fait que 60% de l'eau transportée se perd avant d'arriver chez les habitants. En Guadeloupe, « le besoin de financement total est de l'ordre de 800 à 900 millions pour 10 à 15 ans de travaux » estime M. Victorin Lurel (Rapport d'information du Sénat sur l'urgence économique outre-mer à la suite de la crise du Covid-19). Plusieurs autres territoires des Outre-mer vivent cette crise de l'eau et les 50 millions du Plan de relance ne vont rien changer à cette situation.

Cet exemple de l'eau illustre la difficile situation que vivent les habitants des Outremer et malheureusement ces problèmes touchent pratiquement tous les domaines de leur vie : chômage très élevé, forte pauvreté et inégalité sociales, manque d'équipement de santé, de structures de formation, cherté de la vie, difficultés d'accès au logement, au numérique, à l'énergie, manque d'infrastructures de transport, etc. Nous doutons de la possibilité que ce Plan de relance inverse la situation et nous craignons que derrière cette volonté de faciliter à tout prix les dépenses, le peu de dotations réservées à ces territoires soit dépensé sans contrôle et qu'en définitif son impact sur la vie des populations sera invisible. Pour le groupe FO, que ce soit en Outre-mer ou en Métropole, l'État doit mettre en place des mécanismes pour contrôler l'utilisation de l'argent public engagé dans le cadre de ce plan.

Enfin concernant le champ normatif, nous défendons la nécessité d'avoir une norme commune. Nous ne pensons pas que la possibilité d'avoir des allègements réglementaires spécifiques aux Outre-mer soit une bonne idée. Nous sommes contre la circulaire d'août 2020 relative à la dévolution au préfet d'un droit de dérogation aux normes réglementaires. Dans les deux cas notre groupe alerte sur les risques que cette démarche percute le principe d'égalité territoriale et républicaine. Nous rappelons que le Gouvernement a pris la décision de généraliser cette dérogation à la suite d'une expérimentation qui n'avait fait l'objet d'aucune évaluation objective et indépendante. Par ailleurs, une telle réforme ne fera que renforcer les pratiques de marchandage entre les acteurs privés et administratifs et le droit risque d'être différent selon le territoire où on se trouve. À force de développement de ces micro-hiérarchies des normes et de réduction des domaines de couverture du droit commun celui-ci risque de s'affaiblir sérieusement, avec toutes les inégalités qui peuvent en découler. Le groupe FO ne s'inscrit donc pas dans les préconisations qui vont dans le sens du renforcement de la territorialisation et de l'adaptation du droit commun à chaque spécificité et exige un contrôle des CESER sur les projets d'expérimentations.

Malgré certaines réserves, le groupe FO a voté pour cet avis qui défend la mise en place d'une réelle politique de développement des Outre-mer dans le cadre d'une approche globale pour que les populations de ces territoires accèdent à l'égalité réelle que leur doit la République.